

UF742,744 : langue en situation appliquée à l'enseignement supérieur UF5

Section: CPT, DRT, INF, MKT, RP	UF déterminante en RP uniquement Code : N/A SU5	Pér : 80 64 + A 16	ECTS
---------------------------------	--	-----------------------	------

Titulaire: Contact: via le secrétariat

Prérequis: Pour être admis dans cette unité de formation, l'étudiant prouvera qu'il a maîtrisé les capacités terminales de l'unité de formation " Langue en situation appliquée à l'enseignement supérieur – UF4 " classée dans l'enseignement supérieur de type court

Titre : Attestation de réussite de l'unité de formation " Langue en situation appliquée à l'enseignement supérieur – UF4" classée dans l'enseignement supérieur de type court.

1. Objectifs du programme

Par la perception de divers éléments du langage (vocabulaire, phonologie, grammaire, orthographe et ponctuation, éléments paralinguistiques) et par un travail d'autodidacte en recourant, notamment, au mode de formation en ligne, l'étudiant sera capable de:

en compréhension à l'audition,

- ◆ de prendre des messages suite à des demandes de renseignements ;
- ◆ d'identifier les informations essentielles contenues dans une discussion assez longue qui le concerne ou concerne son travail, à condition que la langue utilisée soit standard ;
- ◆ de comprendre des messages oraux de la vie courante (dialogues, émissions d'actualité, ...) ainsi que des messages plus élaborés et variés utilisés dans le cadre de situations professionnelles (instructions, conversations téléphoniques, brefs exposés, ...) liées au domaine considéré (technique, scientifique, économique, social, ...), notamment dans des contextes réels variés (bruit de fond, accents, changements de rythme et de débit, ...).

en compréhension à la lecture,

- ◆ de comprendre des messages écrits de la vie courante (articles de journaux, courrier professionnel, ...) ainsi que des messages authentiques variés, utilisés dans le cadre de situations professionnelles (instructions, lettres, extraits de catalogues, enquêtes, sondages, ...), liées au domaine considéré (technique, scientifique, économique, social, ...).

en expression orale,

- ◆ de donner ou solliciter des avis et des opinions dans une situation professionnelle qui lui est familière ;
- ◆ de prendre la parole en public pour une brève communication ;
- ◆ d'apporter l'information concrète exigée dans un entretien ou une consultation de manière relativement spontanée ;
- ◆ de donner son opinion sur un article, un exposé, un entretien, un documentaire en relation avec le domaine professionnel considéré (technique, scientifique, économique, social, ...) ;
- ◆ d'échanger quelques informations factuelles sur des questions habituelles dans son domaine professionnel.

en expression écrite,

- ◆ de rédiger un message structuré relatif à des situations familières de la vie courante ;
- ◆ de rédiger une lettre-type sur la base d'un modèle propre au domaine professionnel considéré (technique, scientifique, économique, social, ...) ;
- ◆ de recourir de manière appropriée au dictionnaire et à un ouvrage syntaxique.

2. Matières

Pour chaque langue, l'enseignant abordera **les quatre compétences de base** de l'apprentissage d'une langue : **expressions orale et écrite, compréhensions orale et à la lecture**, et ce en intégrant les points suivants :

A. Points grammaticaux

Les points grammaticaux sont repris par langue et par niveau dans le dossier intitulé « matière par UF » élaboré par l'Académie Namuroise des Langues Vivantes.

Ils seront abordés à l'aide de différents supports (labo de langue, manuels, matériel audiovisuel, etc...) afin de permettre à l'étudiant de maîtriser la matière de manière passive ET active.

B. Champs thématiques et comportements langagiers

Les champs thématiques abordés sont répartis en deux catégories :

a) les thèmes généraux **de communication** (données personnelles, services, santé et hygiène; perception sensorielle, travail et profession, relations personnelles, contacts avec autrui, etc.)

b) les thèmes **spécifiques** (domaines du tourisme et des loisirs, des relations publiques, de la vie en entreprise, du marketing, etc...)

Ces différents points seront abordés dans un contexte général d'apprentissage actif de la langue.

3. Capacités terminales exigées

Seuil de réussite : 4 compétences

A partir de situations de communication interactive, l'étudiant sera capable d'exercer les compétences suivantes :

- ◆ la compréhension, la connaissance et l'utilisation active d'une langue de communication orale et écrite dans le cadre de situations diversifiées de la vie courante et professionnelle liées à un domaine considéré (technique, scientifique, économique, médical, social, ...), en relation avec les notions, les fonctions et les champs thématiques abordés,
- ◆ la maîtrise de stratégies langagières de questionnement spontané, de reformulation, de prise de parole en public), même si certaines erreurs trahissent son origine linguistique propre.

compétence 1: en compréhension à l'audition :

- ◆ comprendre des messages oraux élaborés et variés, quand un langage clair et standard est utilisé et s'il s'agit de sujets familiers concernant le travail ou utilisés dans le cadre de situations professionnelles liées au domaine considéré ;
- ◆ comprendre l'essentiel d'exposés en lien avec le domaine concerné ;
- ◆ comprendre des instructions générales (commandes, sécurité, organisation du travail, ...).

compétence 2: en compréhension à la lecture

- ◆ comprendre des messages écrits de la vie courante ainsi que des messages utilisés dans le cadre de situations professionnelles (extraits de catalogue, extraits de revue spécialisée, comptes-rendus), liées au domaine considéré, en recourant éventuellement au dictionnaire.

compétence 3: en expression orale

- ◆ échanger des informations simples dans des situations courantes de la vie quotidienne et professionnelle ;
- ◆ s'exprimer de manière simple, même si l'on commet encore quelques erreurs au sujet d'expériences, d'événements et de projets personnels ;
- ◆ participer à un entretien de type professionnel ;
- ◆ prendre la parole en public pour une communication brève et bien préparée.

compétence 4: en expression écrite

- ◆ rédiger un écrit à l'intention de partenaires commerciaux ;
- ◆ rédiger, en ayant recours au dictionnaire, un compte-rendu d'une réunion professionnelle à laquelle on a assisté.

Degré de maîtrise

Pour la détermination du degré de maîtrise il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ le degré de précision de la compréhension,
- ◆ la variété du lexique utilisé,
- ◆ la correction morphosyntaxique,
- ◆ le débit et le rythme de l'expression,
- ◆ le recours judicieux aux outils mis à sa disposition (dictionnaire, grammaire, ...).

4. Schéma d'évaluation

1. Participation **obligatoire** à minimum 50% des cours (sinon, pas d'accès aux examens)
2. Evaluation continue tout au long de l'année : travaux, tests, présentations, participation active en classe, apport personnel, ...
 - ❖ Obligation de participer à **50% minimum des tests** comptant pour le TJ.
 - ❖ Obligation de participer **aux deux tests récapitulatifs IMPORTANTS** de grammaire et vocabulaire purs (**SINON : 2^{ème} session**).
3. Examens partiel et final reprenant les 4 compétences
4. Répartition des points : TJ 50% (dont 20% pour les 2 tests importants, voir ci-dessus), examens 50%
4. Absence à l'examen partiel : si absence justifiée, OK ; **sinon : pas d'accès à l'examen de juin et REFUS.**

Absence à une partie de l'examen de juin (ex : oral) : 2^{ème} session, même si la moyenne des points >50%

Si 2^{ème} session : le professeur peut dispenser l'étudiant pour les compétences pour lesquelles il aurait eu 12/20 minimum.

Seconde session : si travaux à faire ou à recommencer, à remettre au plus tard le 3^{ème} jour de réouverture de l'école en août (ou envoi postal, date de la Poste faisant foi)

Si 2UF sur la même année, la réussite de la première est indispensable pour accéder à la seconde.

5. Contenu de l'évaluation finale

- Expression écrite sur un thème abordé au cours en maîtrisant des points grammaticaux et un champ lexical donnés.
- Compréhension à l'audition
- Compréhension à la lecture
- Examen oral sur un thème abordé au cours ou défini par le professeur

Voir la description des capacités terminales exigées ci-dessus.

6. Syllabus & bibliographie

Documents distribués à chaque cours par le professeur.
Achat possible d'un manuel en concertation avec le professeur en début d'année.